



## AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE dans le cadre de l'évènement Halloween 2022

L'association Zébrule en partenariat avec la commune de Merville organise dans le cadre de la Fête de Halloween un concours photo de « Monstres » adultes . Ce concours sera ensuite suivi d'une exposition photos à la Médiathèque.

La prise de photo « individuelle » se fera le mercredi 2 novembre 2022 à la Maison des Jeunes entre 15h et 17h. La photo prise sera ensuite diffusée sur la page Facebook de la Mairie pour le concours qui durera du 3 au 15 novembre 2022.

La prise de la photo et la diffusion de celle-ci ne pourront se faire qu'avec l'accord explicite de sujet de la photo :

Je soussigné:

Nom, Prénom : .....

Demeurant : .....

Adresse @mail : .....

Accorde à la **Mairie de Merville** l'autorisation d'effectuer, dans le cadre de l'évènement Halloween 2022 ( concours grimages et exposition photo) :

- 1)-Prise de photo individuelle le 2 novembre 2022
- 2)-Diffusion sur la page Facebook de la commune et de Zébrule pour le concours du 3 au 15 novembre 2022.
- 3)-A ce que la photo soit exposée dans le cadre d'une exposition à la Médiathèque.
- 4) J'autorise la commune à pouvoir utiliser les photos de ce concours pour promouvoir ses actions culturelles sur ses l'ensemble de ses supports de communication qu'ils soient au format papier (bulletin municipal, flyer de présentation...) ou numérique (site web, newsletter, réseaux sociaux, vidéos de présentation...) . Cette présente autorisation est consentie pour une durée de 5 ans .

J'accorde cette autorisation à titre gracieux. Je n'autorise pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Je n'autorise pas **la Mairie de Merville** à céder les clichés me représentant à un tiers. Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à .....Le .....

Signature du participant.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »